



ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES ET LA MIXITÉ OÙ EN EST-ON ?

Paris, 28 octobre 2020

EN QUELQUES MOTS...

Après la Table Ronde du 2 décembre 2019 qui avait vu l'UNSA-Ferroviaire et les autres OS quitter la séance devant l'attitude rigide et fermée de la Direction, les négociations ont enfin repris avec une bilatérale le 2 juillet, une nouvelle Table Ronde le 25 septembre, et une seconde bilatérale le 19 octobre 2020.

LE SUJET

L'UNSA-Ferroviaire espère vivement que ces nouvelles discussions aboutiront cette fois à un accord de haut niveau et à la hauteur des attentes des salariés de la SNCF !

Depuis le début des négociations de cet accord, l'UNSA-Ferroviaire n'a eu de cesse de revendiquer des avancées notables en ce qui concerne l'égalité, mais aussi l'équité de traitement entre les femmes et les hommes au sein de notre entreprise.

Parmi nos revendications les plus fortes :

- La mise en place de moyens supplémentaires et harmonisés pour les référentes et référents « Harcèlement » au sein des CSE, afin de leur permettre de mener enfin de façon pérenne leur mission définie par le code du Travail ;
- La réelle prise en compte des femmes en congés maternité lors des notations (PR Hors compte ou niveau spécifiques) sous réserve d'éligibilité avant congé ;
- L'information donnée aux femmes en congé maternité/parental lors de réorganisation impactant leur poste ;

- La mise en place d'objectifs chiffrés pour les SA sur la mixité ;
- La mise en place d'un comité de pilotage de l'accord ;
- La demande d'obtenir une vraie grille de salaire pour les salariés contractuels qui sont embauchés depuis le 01/01/2020, afin de maintenir une réelle égalité salariale entre les salariés du GPU ;
- La mise en place du nouveau Congé Paternité dès que la loi sera actée ;
- La mise en place de formations initiales et continues à destination de tous les managers et formateurs sur la mixité, le harcèlement sexuel et l'égalité ;
- La mise en place de formations sur l'égalité, la mixité et le harcèlement dès l'embauche ;
- La pérennisation de la prestation du FASS « Garde d'Enfants en Dépannage » (jusqu'alors en expérimentation élargie COVID-19) et le relèvement du plafond de l'âge de 11 à 12 ans ;
- **DERNIÈRE MINUTE** : l'UNSA-Ferroviaire vient d'ores et déjà d'obtenir satisfaction sur ces deux revendications lors de la Commission Prestations du FASS du 22 octobre 2020.

La délégation UNSA-Ferroviaire est force de multiples propositions pour ce projet d'accord depuis le début des négociations et nous espérons être écoutés mais surtout entendus !

Tous ces sujets évoqués en matière d'égalité professionnelle et de mixité représentent un message sociétal important envoyé aux salariés actuels et futurs qui y sont, et y seront, très attentifs.

La Direction, faute de négocier un accord national de haut niveau, décliné ensuite au sein des SA, prendrait le risque de supporter des pénalités importantes et de prendre de plein fouet les conséquences des récentes évolutions législatives sur l'égalité hommes / femmes. Elle prendrait aussi la responsabilité de renvoyer un message négatif à toutes les salariées de la SNCF.

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE,

LE SUJET DE L'ÉGALITÉ ET DE LA MIXITÉ DANS L'ENTREPRISE NE DOIT PAS ÊTRE PRIS À LA LÉGÈRE !

CET ACCORD DOIT ÊTRE APPLIQUÉ ET RECONNU COMME UN ACCORD PILIER

DU "TRAVAILLER TOUS ENSEMBLE" AU SEIN DU GROUPE PUBLIC UNIFIÉ !

CONTACTS

Delphine LEDIEU
Pascale LEMERCIER-COLLOT
Dominique GABILLET
François PIEROTTI

J'adhère à l'UNSA !



Nom
Prénom
Direction
Adresse Pro.
.....
Collège
Tel
Mail

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél 01 53 21 81 80 • federation@unsa-ferroviaire.org